

COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

1 CONTEXTE

1 Le contexte opérationnel du Distributeur a fortement évolué au cours des dernières
2 années :

- 3 • Les années 2003 à 2006 furent caractérisées par un gel des charges
4 d'exploitation. Le Distributeur a alors concentré ses efforts sur les activités lui
5 permettant de faire face à la croissance considérable de ses activités ;
- 6 • L'année 2007 fut une année charnière où d'importantes décisions ont été prises
7 en vue d'éviter une détérioration de la qualité de service et ainsi assumer
8 pleinement les responsabilités qui incombent au Distributeur en matière de
9 qualité et de fiabilité du service à ses clients ;
- 10 • La mise en service en 2008 du projet SIC dont l'objectif était de moderniser les
11 façons de faire du Distributeur, a exercé d'importantes pressions sur les coûts de
12 distribution et services à la clientèle, nécessitant la mise en place de mesures
13 particulières de resserrement des coûts ;
- 14 • Capitalisant sur les opportunités offertes par ses systèmes SIC et SIG, les
15 années 2009 et suivantes sont orientées vers la recherche de l'optimisation des
16 activités et des processus du Distributeur dans un contexte où l'efficience devient
17 partie intégrante de toutes ses décisions d'affaires ;
- 18 • De plus, le Distributeur constate un vieillissement marqué de ses comptes à
19 recevoir attribuable à la récente dégradation du contexte économique qui affecte
20 l'ensemble du Québec, l'amenant ainsi à proposer un rehaussement temporaire
21 important de la dépense de mauvaises créances à compter de 2010.

22 Par ailleurs, le Distributeur poursuit la démarche en trois étapes amorcée l'an dernier en
23 vue d'éviter les chocs tarifaires qui pourraient résulter de l'évolution des normes
24 comptables. En effet, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a annoncé le
25 basculement aux normes comptables internationales, connues sous l'acronyme IFRS
26 (« International Financial Reporting Standards ») en 2011.

- 1 • La première étape de cette démarche approuvée par la Régie dans sa décision
2 D-2009-016 a été de modifier en 2009 le traitement comptable des coûts nets
3 liés aux retraits d'actifs, afin de verser aux charges en 2009 le solde cumulé au
4 31 décembre 2008 et de tout ajout subséquent.
- 5 • L'étape suivante consiste à remplacer dès 2010 la méthode d'amortissement des
6 actifs à intérêts composés par la méthode à amortissement linéaire,
7 s'harmonisant ainsi avec les états financiers statutaires d'Hydro-Québec. À elle
8 seule, cette modification engendre des coûts additionnels pour le Distributeur de
9 l'ordre de 245 M\$ annuellement, incluant l'impact de cette modification sur le
10 calcul de la charge locale du Transporteur (163 M\$) et l'ajustement des contrats
11 spéciaux (-17 M\$). La modification de la méthode d'amortissement linéaire est
12 prise en compte dans le présent dossier.
- 13 • Enfin, le Distributeur procédera, s'il y a lieu, en 2011, aux autres modifications
14 découlant du passage aux IFRS.

15 Les deuxième et troisième étapes de cette démarche sont examinées dans le cadre d'un
16 dossier conjoint avec le Transporteur (R-3703-2009).

2 ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

17 Le Distributeur présente des coûts de distribution et services à la clientèle qui atteignent
18 3 073,1 M\$ en 2010, en hausse de 71,9 M\$ (2,4%) comparativement à ceux approuvés
19 pour l'année 2009. N'eût été de la modification de la méthode d'amortissement, les coûts
20 de distribution et services à la clientèle auraient été en baisse de 27,8 M\$ soit 0,9 %.

21 Les coûts de distribution et services à la clientèle se détaillent comme suit :

TABLEAU 1

| | COÛTS DE DISTRIBUTION & SERVICES À LA CLIENTÈLE | | | | | |
|--------------------------------|---|----------------|--------------------|-------------------|-------------|--------------|
| | (en millions de dollars) | | | | | |
| | Exercices terminés le 31 décembre | | | | | |
| | Année historique 2008 | 2009 | | Année témoin 2010 | Variation | |
| D-2009-016 | | Année de base | D-2009-016 vs 2010 | | | |
| | | | | \$ | % | |
| Charges d'exploitation | 1 254,4 | 1 262,1 | 1 281,3 | 1 334,9 | 72,8 | 5,8% |
| Charges brutes directes | 1 136,7 | 1 141,4 | 1 159,2 | 1 206,4 | 65,0 | 5,7% |
| <i>Masse salariale</i> | 772,0 | 775,6 | 743,2 | 800,6 | 25,0 | 3,2% |
| <i>Autres charges directes</i> | 364,7 | 365,8 | 416,0 | 405,8 | 40,0 | 10,9% |
| Charges de services partagés | 410,1 | 424,6 | 422,5 | 432,8 | 8,2 | 1,9% |
| Coûts capitalisés | -328,7 | -345,8 | -340,6 | -348,2 | -2,4 | 0,7% |
| Frais corporatifs | 36,3 | 41,9 | 40,2 | 43,9 | 2,0 | 4,8% |
| Autres charges | 794,3 | 1 009,9 | 1 022,5 | 1 002,0 | -7,9 | -0,8% |
| Achats de combustible | 69,9 | 82,9 | 82,9 | 84,5 | 1,6 | 1,9% |
| Amortissement et déclassement | 640,4 | 850,2 | 862,6 | 852,3 | 2,1 | 0,2% |
| Taxes | 84,0 | 76,8 | 77,0 | 65,2 | -11,6 | -15,1% |
| Coût du capital | 810,3 | 729,2 | 709,6 | 736,2 | 7,0 | 1,0% |
| Capitaux empruntés | 512,1 | 489,0 | 468,9 | 484,0 | -5,0 | -1,0% |
| Capitaux propres | 298,2 | 240,2 | 240,6 | 252,2 | 12,0 | 5,0% |
| | 2 859,0 | 3 001,2 | 3 013,4 | 3 073,1 | 71,9 | 2,4% |

2.1 Charges d'exploitation

Lors de l'analyse de l'évolution des charges d'exploitation, il est utile de distinguer la contribution des charges sous le contrôle du Distributeur de celle plus spécifique liées à des charges ponctuelles ou hors de son contrôle direct.

1
2

**TABLEAU 2
CHARGES D'EXPLOITATION**

| En millions de \$ | D-2009-016 (Autorisé) | Reclassement | D-2009-016 (incluant reclassement) | Année témoin 2010 | Variation 2009-2010 |
|--|--------------------------|--------------|--|----------------------|------------------------|
| Activités du Distributeur, excluant les éléments spécifiques | 1 140,7 | 27,2 | 1 167,9 | 1 197,1 | 2,5% |
| Éléments spécifiques | 121,4 | -27,2 | 94,2 | 137,8 | 46,3% |
| Charges d'exploitation totales | 1 262,1 | - | 1 262,1 | 1 334,9 | 5,8% |

3

4 Considérant ces activités stables et récurrentes pour les années 2009 et suivantes, le
5 Distributeur a reclassé de la rubrique «Éléments spécifiques» vers la rubrique «Activités
6 du Distributeur» des montants de 9,4 M\$ relatifs à l'alimentation des clients de la région
7 de Schefferville et de 17,8 M\$ relatifs à la maîtrise de la végétation.

8 Le Distributeur considère globalement sa cible de charges d'exploitation pour 2010
9 comme un défi de taille à relever. Ce défi consiste à matérialiser de façon récurrente les
10 gains d'efficience ainsi que les importantes réductions budgétaires totalisant 40 M\$ en
11 2008 et 10,5 M\$ en 2009, auxquelles s'ajoute un montant de 13,5 M\$ en 2010, et ce,
12 tout en visant de ne pas compromettre la qualité de service aux clients.

2.1.1 Activités du Distributeur, excluant les éléments spécifiques

13 L'enveloppe des charges d'exploitation faisant abstraction des éléments spécifiques
14 totalise 1 197,1 M\$ pour l'année 2010 (Voir l'annexe A – méthode d'établissement de
15 l'enveloppe des charges). Elle permet au Distributeur de couvrir l'ensemble de ses
16 besoins de base, desquels ressortent les éléments suivants :

- 17 • la progression de l'ordre de 3 % de certains coûts salariaux (découlant des
18 augmentations et progressions salariales) ;
- 19 • la progression des autres charges à l'inflation, soit 2 % ;
- 20 • la croissance de ses activités liées aux nouveaux abonnements. Le Distributeur
21 évalue la croissance de ses charges d'exploitation liée aux nouveaux abonnements
22 à un peu plus de 9 M\$ ou 0,9 % pour 2010.

1 L'augmentation des coûts découlant de la croissance des activités et des charges
2 d'exploitation est partiellement compensée par les mesures suivantes prévues par le
3 Distributeur :

- 4 • des efforts d'amélioration d'efficience visant à produire des gains de l'ordre de
5 13,5 M\$ pour 2010 découlant d'actions de gestion courante et représentant une cible
6 globale de 1,25 % de ses charges d'exploitation. En effet, témoignant d'un souci à
7 contenir les charges d'exploitation à un niveau raisonnable, le Distributeur rehausse
8 pour 2010 de 0,25 % la cible de 1,0 % introduite en 2008. L'ampleur des gains qui
9 seront ainsi réalisés est significative puisqu'ils se cumulent année après année.
- 10 • la réalisation de gains supplémentaires de 2,7 M\$ en 2010 découlant d'actions
11 structurantes suite à l'implantation de SIC et portant le total cumulatif de ces gains
12 au niveau des charges d'exploitation à 6,6 M\$ (voir HQD-7, Document 2 pour le
13 portrait complet des gains SIC).

14 Le Distributeur souligne que l'impact des efforts entrepris en matière d'efficience, que ce
15 soit pour les actions de gestion courante ou les mesures de resserrement, se reflète
16 dans ses coûts totaux. Les actions qui mènent à ce résultat sont multiples et se
17 présentent souvent comme des changements ou ajustements mineurs aux façons de
18 faire actuelles. Ce sont des initiatives locales sous la responsabilité des unités d'affaires.
19 Conséquemment, le suivi de chacune des pistes ne peut que se constater de façon
20 globale par l'atteinte des cibles budgétaires autorisées par la Régie et le suivi des
21 indicateurs d'efficience privilégiés par le Distributeur.

22 En somme, tous ces éléments font partie du contexte d'affaires du Distributeur et ont
23 influencé la détermination de l'enveloppe globale de ses charges d'exploitation. Ils
24 permettent de juger du caractère raisonnable de leur croissance ainsi que des efforts
25 déployés pour les maintenir au niveau proposé. Tel que souhaité par la Régie, une
26 planification adéquate des charges sur plusieurs années et une augmentation de
27 l'efficience permettront de maintenir les charges d'exploitation à un niveau acceptable.

2.1.2 Éléments spécifiques

28 Le Distributeur présente à la Régie les éléments dont la nature commande un traitement
29 spécifique :

1
2

**TABLEAU 3
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DES CHARGES D'EXPLOITATION**

| En millions de \$ | Année historique 2008 | D-2009-016 | Année de base 2009 | Année témoin 2010 | Variation D-2009-016 vs 2010 |
|--|--------------------------|--------------|-----------------------|----------------------|------------------------------------|
| Coût de retraite | 50,4 | 57,2 | 25,4 | 55,6 | -1,6 |
| Automatisation du réseau | 5,4 | 6,8 | 6,8 | 8,1 | 1,3 |
| Alimentation des clients de la région de Schefferville | 6,8 | 9,4 | 9,4 | | -9,4 |
| Maîtrise de la végétation (Note 1) | 12,5 | 17,8 | 17,8 | | -17,8 |
| Stabilisation post projet SIC | 25,0 | | | | 0,0 |
| Projet pilote TDT (Projet tarifaire heure juste) | 3,5 | 0,3 | 0,3 | | -0,3 |
| Stratégie pour la clientèle à faible revenu | 1,3 | 5,5 | 5,5 | 9,6 | 4,1 |
| Programme spécial visant à contrer la subtilisation d'énergie | 4,4 | 6,5 | 6,5 | 5,4 | -1,1 |
| Inspection et retraitement des poteaux de bois | | 3,3 | 3,3 | 7,5 | 4,2 |
| Gestion des cours d'entreposage de poteaux | 3,2 | 2,5 | 2,5 | 2,9 | 0,4 |
| Entretien préventif systématique et réhabilitation des ouvrages civils | | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 0,0 |
| Mesures de sécurité cybernétique | 5,6 | 8,1 | 8,1 | 8,7 | 0,6 |
| Étude préliminaire - Migration SIC | | | | 4,0 | 4,0 |
| Transport collectif | | | 0,5 | 1,5 | 1,5 |
| Mauvaises créances (Note 2) | 23,3 | | 27,9 | 28,3 | 28,3 |
| Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution | | | | 1,2 | 1,2 |
| Mise à niveau du progiciel GE Smallworld | | | 0,1 | 1,0 | 1,0 |
| Total - éléments spécifiques | 141,4 | 121,4 | 118,1 | 137,8 | 16,4 |
| Reclassement dans les activités de base | | | | | |
| Alimentation des clients de la région de Schefferville | -6,8 | -9,4 | -9,4 | | 9,4 |
| Maîtrise de la végétation | -12,5 | -17,8 | -17,8 | | 17,8 |
| Total - éléments spécifiques (incluant reclassement) | 122,1 | 94,2 | 90,9 | 137,8 | 43,6 |

Note 1 : Correspond aux coûts additionnels de maîtrise de la végétation par rapport au budget 2006

Note 2 : Correspond au rehaussement de la dépense pour mauvaises créances attribuable au contexte économique

3

4 En excluant l'élément «mauvaises créances», la hausse des éléments spécifiques serait
5 de 16,2 % plutôt que de 46,3 %.

6 L'annexe B détaille les éléments spécifiques par rubrique comptable.

2.1.2.1 Nouveaux éléments spécifiques

1 Étude préliminaire en vue de la migration des Systèmes d'Information Clientèle 2 (SIC)

3 Bien que la mise en route des systèmes d'information clientèle ait eu lieu au début de
4 2008, les versions des progiciels utilisées aujourd'hui sont celles acquises en 2005, lors
5 du début de la réalisation des travaux du projet. Il appert aujourd'hui nécessaire de
6 débiter les travaux d'analyse préliminaire du projet de migration de la solution. Ces
7 projets de migration étaient prévus à l'étude de cas initiale, à raison d'une mise à niveau
8 majeure tous les 5 ans. Ainsi, un montant de 4,0 M\$ a été prévu en 2010 afin d'amorcer
9 une analyse qui permettra en outre de bien positionner dans le temps ces travaux pour
10 assurer leur réalisation avant d'atteindre la fin de la période de support des principaux
11 fournisseurs des progiciels en 2011 et 2012.

12 Transport collectif

13 Souhaitant encourager l'électrification des transports collectifs au Québec, Hydro-
14 Québec a noué des contacts étroits avec les principaux acteurs du secteur au Québec.
15 Ainsi, le Distributeur participera aux études de faisabilité des sociétés publiques de
16 transport afin d'estimer la nature exacte de l'infrastructure nécessaire et l'ampleur de sa
17 contribution financière potentielle à la réalisation de leurs projets d'électrification.

18 À ce jour, le Distributeur s'est engagé à participer aux études de faisabilité suivantes :

- 19 ▪ projet de trolleybus de la Société de transport de Laval (STL) ;
- 20 ▪ projet d'électrification des trains de banlieue de l'Agence métropolitaine de
21 transport (AMT).

22 Des comités conjoints de suivis ont été mis en place pour en assurer le bon
23 déroulement. À l'issue de ces études attendues à la mi-2010, le Distributeur sera à
24 même d'évaluer la contribution requise de sa part à la réalisation de ces deux projets.
25 Ces coûts seront par la suite soumis à la Régie selon le cadre réglementaire applicable.

26 Ainsi, un montant de 1,5 M\$ a été prévu en 2010 afin de permettre la participation du
27 Distributeur à de telles études de faisabilité.

1 **Rehaussement de la dépense pour mauvaises créances**

2 La dégradation significative du contexte économique affecte également le Québec.
3 Cette situation se traduit par des retards de paiements des clients du Distributeur
4 beaucoup plus importants que par le passé, résultant en un vieillissement marqué des
5 comptes à recevoir. De plus, le niveau de pertes anticipées pour faillites résidentielles et
6 commerciales atteint un niveau inégalé.

7 Ainsi, le Distributeur a mis en place dès le début 2009 des mesures de gestion dont
8 l'objectif est d'une part, de récupérer le plus rapidement possible les comptes en
9 souffrance de 2008 et, d'autre part, de contenir le vieillissement des comptes de 2009 et
10 2010. Malgré ces mesures, le montant de cette dépense pour 2009 est évalué à
11 109,4 M\$ (comparativement à un montant autorisé de 50,4 M\$), représentant une perte
12 anticipée pour le Distributeur de l'ordre de 59,0 M\$ dont 30 M\$ découlant de la clientèle
13 Grandes entreprises. Le Distributeur entrevoit que la récession économique de 2009,
14 qui affecte sévèrement les grandes entreprises, continuera son effet sur la clientèle
15 résidentielle et commerciale en 2010.

16 Cette situation, hors du contrôle du Distributeur, crée une pression à la hausse sur les
17 charges d'exploitation. Ainsi, le Distributeur propose de se doter à compter de 2010 de
18 mécanismes qui lui permettront de se protéger davantage contre ces aléas
19 économiques. Ces mécanismes sont les suivants :

- 20 ▪ Une demande de création d'un compte de frais reportés pour récupérer les coûts
21 additionnels de mauvaises créances des grandes entreprises (voir HQD-3,
22 document 4) ;
- 23 ▪ Un rehaussement ponctuel de la charge de mauvaises créances évalué à
24 28,3 M\$ pour 2010 afin de couvrir l'impact du contexte économique sur les
25 clientèles autres que la clientèle Grandes entreprises.

26 **Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution**

27 Dans le but d'assurer le respect du critère de pointe exceptionnelle du réseau de
28 transport, le Distributeur a présenté en mai 2009 un projet d'addition de condensateurs
29 sur son réseau de distribution (R-3698-2009). La Régie ayant autorisé ce projet en juin

1 dernier (D-2009-081), le Distributeur a donc été en mesure d'intégrer à ses revenus
2 requis les coûts y afférents pour 2010 sur une base projetée (voir HQD-3, document 6).
3 En ce sens, un montant de 1,2 M\$ est prévu pour 2010 pour couvrir des coûts de main-
4 d'œuvre, de formation d'appoint des monteurs et de maintenance et dépannage des
5 équipements.

6 **Mise à niveau du progiciel GE Smallworld**

7 Le Distributeur a présenté en juin 2009 un projet de mise à niveau technologique du
8 progiciel GE Smallworld supportant le Système d'Information Géographique (SIG)
9 (R-3701-2009). La Régie ayant autorisé ce projet en juillet dernier (D-2009-096), le
10 Distributeur a donc été en mesure d'intégrer à ses revenus requis les coûts y afférents
11 pour 2010 sur une base projetée (voir HQD-3, document 6). En ce sens, un montant de
12 1,0 M\$ est prévu pour 2010 pour couvrir des coûts de main-d'œuvre, de formation et de
13 gestion du changement.

2.1.2.2 Éléments spécifiques autorisés dans les années antérieures

14 **Coût constaté au titre des prestations constituées (coût de retraite)**

15 Le coût de retraite d'Hydro-Québec s'appuie sur des évaluations actuarielles réalisées
16 périodiquement par une firme externe d'actuaire conseils.

17 La diminution observée entre le montant autorisé pour 2009 et celui de l'année de base
18 s'explique essentiellement par la hausse des taux d'intérêt des obligations corporatives
19 AA qui servent à établir le taux d'actualisation. En raison de la crise économique, les
20 taux d'intérêt des obligations corporatives AA ont augmenté à un niveau exceptionnel
21 par rapport aux taux des obligations gouvernementales à la fin 2008, entraînant ainsi
22 une baisse significative du coût de retraite en 2009. Mentionnons par ailleurs, que la
23 baisse de valeur des actifs du régime a peu d'impact sur le coût 2009. En effet, compte
24 tenu du lissage de la valeur de l'actif, les pertes de 2008 sont reportées aux exercices
25 2010 à 2013.

1 Le coût de retraite est évalué à 55,6 M\$¹ en 2010 soit un montant essentiellement
2 équivalent à celui autorisé pour 2009. Aux fins de la prévision du coût 2010, une baisse
3 du taux d'actualisation a été anticipée. Cette hypothèse est considérée la plus probable
4 compte tenu du fait que les taux d'intérêt des obligations corporatives AA sont
5 actuellement exceptionnellement élevés.

6 **Automatisation du réseau**

7 Ce montant s'inscrit dans la progression des coûts aux charges d'exploitation autorisées
8 par la Régie.

9 **Stratégie pour la clientèle à faible revenu**

10 Le Distributeur poursuit la mise en place du plan d'actions pour soutenir les ménages à
11 faible revenu. Une vingtaine de pistes de solutions conçues par le Groupe de travail -
12 Ménages à faible revenu regroupant divers groupes du milieu actifs auprès de cette
13 clientèle, ont été présentées dans le dossier R-3644-2007². La mise en œuvre des
14 projets découlant du portefeuille de pistes de solution se poursuit sur l'horizon qui
15 s'étend jusqu'en 2011. En 2009, les activités se déploient à l'intérieur du budget tout en
16 conservant un ratio de 80 % de soutien au client.

17 Un montant de 9,6 M\$ est prévu pour 2010 dont près de 80 % est consacré au soutien
18 du paiement de la dette et de la facture courante de même qu'à l'annulation de certains
19 frais pour les clients bénéficiant des services adaptés (pistes 19, 20 et 21). Le Groupe
20 de travail effectue le suivi des pistes proposées à raison d'une ou deux rencontres
21 annuellement selon le mandat convenu.

¹ Soit 44,9 M\$ pour la part du coût de retraite attribuée au Distributeur et 10,7 M\$ pour les charges de services partagés attribuables à la part du coût de retraite assumée par les fournisseurs de services

² R-3644-2007, HQD-14, document 2.

1
 2

TABLEAU 4
STRATÉGIE POUR LA CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU

| Groupe de travail «Ménages à faible revenu» – HQD et organismes du milieu Budget 2010 | | |
|--|---|--------------|
| Thème | Piste | (000\$) |
| Orientation 1 : Accessibilité | communication (pistes 1 et 2) | 100 |
| | alternatives aux interruptions (piste 3) | 1 000 |
| | références (pistes 4 et 9) | 40 |
| | études sur les barrières (piste 5) | 80 |
| | élaboration des critères d'admissibilité (piste 7) | 80 |
| | harmonisation des conditions d'admissibilité (piste 8) | 20 |
| | Sous-total | 1 320 |
| Orientation 3 : Service abordable | élimination des frais (piste 19) | 300 |
| | soutien au paiement de la facture (piste 20) | 765 |
| | implantation plus rapide des ententes personnalisées (piste 21) | 6 701 |
| | Sous-total | 7 766 |
| Tronc commun | coordination et mise en place d'une approche intégrée | 548 |
| Total | | 9 634 |

3

4 **Programme spécial visant à contrer la subtilisation d'énergie**

5 Suite à l'identification d'un important réseau organisé de vol d'énergie, le Distributeur a
 6 entrepris en 2008, en lien avec la direction principale Sécurité industrielle d'Hydro-
 7 Québec, un projet visant à contrer et à prévenir le type de subtilisation d'énergie
 8 identifié.

9 Les résultats obtenus jusqu'à maintenant confirment le bien-fondé de la démarche
 10 amorcée. Le Distributeur évaluait à l'origine que 3 600 clients pouvaient être visés par ce
 11 réseau. À la lumière des travaux réalisés et compte tenu de nouvelles sources
 12 d'informations, le nombre de clients visés est réévalué à la hausse à environ 5 700.
 13 Conséquemment, le Distributeur entend poursuivre ce programme jusqu'en 2011.

14 Le Distributeur prévoit ainsi un montant de 5,4 M\$ en 2010, composé de 4,6 M\$ en
 15 coûts de projet et de 0,8 M\$ en mauvaises créances. Comme pour 2009, le montant
 16 servira à poursuivre ces activités et plus spécifiquement à traiter le volume important de
 17 cas identifiés en vue de récupérer le maximum de revenus possible. De plus, l'expertise
 18 développée lors de la réalisation de ce projet permettra au Distributeur d'analyser et de
 19 documenter d'autres réseaux potentiels de subtilisation d'électricité.

20 En outre, il importe de souligner que les coûts additionnels associés à cette démarche
 21 sont compensés par des revenus de subtilisation d'énergie essentiellement équivalents

1 de 4,3 M\$ (voir HQD-9, document 2). Le Distributeur prévoit que, pour le programme
2 dans son ensemble, les revenus additionnels générés excéderont les coûts totaux
3 encourus.

4 **Inspection et retraitement des poteaux de bois**

5 Tel que planifié en 2009, le Distributeur a mis en œuvre des activités d'inspection
6 systématique et de retraitement des poteaux. À ce jour, les actions suivantes ont été
7 réalisées :

- 8 ▪ Sélection des inspecteurs et mise en place des équipes d'inspection sur le
9 terrain ;
- 10 ▪ Inspection d'environ 15 % du nombre de poteaux planifié soit 7 600 sur les
11 50 000 prévus en 2009 ;
- 12 ▪ Développement de la solution informatique visant l'intégration de données
13 normatives dans le SIG comme par exemple: les années de fabrication et
14 d'installation des poteaux, les types de poteaux ou encore l'année d'inspection.
15 Cette solution informatique devrait être pleinement opérationnelle en mars 2010.

16 Des coûts totalisant 7,5 M\$ sont prévus en 2010 afin de procéder à l'inspection et au
17 retraitement des poteaux à l'échelle de son réseau en vertu des résultats et de
18 l'expérience acquise en 2009.

19 La mise en place de cette activité devrait à terme se traduire par une diminution des
20 investissements et des charges d'amortissement. Tel que demandé par la Régie dans
21 sa décision D-2009-016, le Distributeur présentera dans son dossier tarifaire 2011, une
22 évaluation de la performance de la méthode d'inspection et de retraitement des poteaux
23 mise en œuvre en 2009.

24 **Gestion des cours d'entreposage de poteaux**

25 En 2007, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
26 (MDDEP) a émis des encadrements sur la gestion du bois traité. Hydro-Québec avait
27 alors entrepris des discussions avec le MDDEP afin de convenir des mesures requises
28 qui permettraient de se conformer aux nouvelles exigences.

1 Déjà en 2008 avait été mis en place un premier projet pilote d'aménagement et de
2 modification des équipements de traitement des cours d'entreposage de poteaux. Les
3 travaux se poursuivent en 2009. Ainsi, un suivi environnemental des effluents du
4 système de traitement des eaux de lixiviation du projet pilote de 2008 et un exercice de
5 validation de la performance des technologies utilisées sont effectués. Le Distributeur
6 procède également à la réhabilitation et à l'implantation d'équipements de traitement de
7 deux autres cours à poteaux. Ces projets permettront l'essai de nouvelles technologies
8 et l'optimisation de celles déjà en application.

9 Ainsi, un montant de 2,9 M\$ est prévu en 2010 afin de compléter les travaux amorcés en
10 2008 et 2009 et procéder à la réhabilitation et l'implantation d'équipements de deux
11 autres cours à poteaux avec les technologies les plus performantes retenues, portant le
12 total des grandes cours réhabilitées à cinq à la fin de 2010.

13 En fonction des résultats obtenus lors des essais pilotes qui seront réalisés jusqu'en
14 2010, des cibles de performance pourraient être convenues conjointement entre le
15 Distributeur et le MDDEP. À l'issue d'une entente, le Distributeur vise la mise en place
16 d'un programme applicable à l'ensemble de ses cours à poteaux non encore modifiées
17 (soit un peu plus d'une vingtaine de cours).

18 **Entretien préventif systématique et réhabilitation des ouvrages civils**

19 Le Distributeur poursuit son analyse de l'état des ouvrages civils et rend compte de l'état
20 d'avancement de ces activités tel que demandé par la Régie dans sa décision
21 D-2009-016. À ce jour les activités suivantes afin de quantifier adéquatement les travaux
22 de maintenance préventive des ouvrages civils ont été réalisées :

- 23 ▪ **Évaluation de l'ampleur des travaux** : Le Distributeur a procédé à des
24 inspections par échantillonnage. Ainsi, 700 ouvrages sur les 900 structures
25 ciblées ont fait l'objet d'une inspection. Les ouvrages les plus dégradés ont été
26 corrigés ;
- 27 ▪ **Programme de maintenance** : Le Distributeur travaille présentement à mettre
28 en œuvre ses processus de maintenance préventive. Il a également débuté la
29 réalisation des travaux découlant de son programme de maintenance des
30 ouvrages civils ;

- 1 ▪ **Priorisation des travaux** : En se basant sur les principes reconnus de gestion
2 de risque, le Distributeur a attribué un indice de santé à chacun des ouvrages
3 visités. Cet indice permet de prioriser les travaux de réfection ;
- 4 ▪ **Analyse des résultats** : En collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-
5 Québec (IREQ), le Distributeur procède actuellement à l'analyse des premiers
6 résultats afin de déterminer :
- 7 ○ le niveau de dégradation des ouvrages ainsi que le volume associé ;
- 8 ○ l'évolution de la dégradation selon l'âge et les conditions d'exploitation
9 des ouvrages ;
- 10 ○ une estimation des taux de défaillance anticipés ;
- 11 ○ une évaluation des investissements qui seront alors requis.

12 Des coûts totalisant 4,0 M\$ sont également prévus aux charges en 2010 afin de :

- 13 ▪ poursuivre les inspections des structures à haut risque ;
- 14 ▪ réaliser les travaux requis selon l'état de dégradation des ouvrages ;
- 15 ▪ et débiter le programme de maintenance préventive des ouvrages civils.

16 Certaines corrections étant de nature capitalisable, un montant de 6,6 M\$ a également
17 été intégré et prévu à titre d'investissement sous la catégorie «Maintenance des actifs» tel
18 que spécifié à la pièce HQD-8, Document 5.

19 **Mesures de sécurité cybernétique**

20 Tel qu'annoncé dans le dernier dossier tarifaire, Hydro-Québec a jugé nécessaire
21 d'accroître ses efforts associés à la sécurité cybernétique dès 2008 afin de protéger ses
22 infrastructures technologiques et en assurer la disponibilité et la sécurité (voir HQD-7,
23 Document 7 pour de plus amples renseignements). Ainsi, le Distributeur prévoit des
24 dépenses de l'ordre de 8,7 M\$ en 2010 découlant de ce programme corporatif dont
25 6,7 M\$ sera assumé par le biais de la facturation interne des services partagés en
26 provenance du groupe Technologie.

2.2 Autres charges

1 Malgré une hausse de 35 M\$ des retraits d'actifs en 2010, les autres charges passent
2 de 1 009,9 M\$ en 2009 à 1 002,0 M\$ en 2010, soit une diminution de 7,9 M\$. La pièce
3 HQD-7, document 11 explique en détail les raisons de cette diminution.

2.3 Coût du capital

4 Le coût du capital est passé de 729,2 M\$ en 2009 à 736,2 M\$ en 2010, soit une hausse
5 de 7,0 M\$. Cette augmentation est attribuable d'une part, à la baisse du taux de
6 rendement sur la base de tarification et d'autre part, à la hausse du solde moyen de la
7 base de tarification (voir HQD-2, Document 3 et HQD-8, Document 2 respectivement).